



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

snpespaca@gmail.com

Hélène BERRIER 07 76 11 53 21

Mattias PERRIN 07 71 32 11 28



ENGAGÉ·ES
AU QUOTIDIEN

Marseille, le 26 Juin 2025

Le SNPES-PJJ-FSU Sud-Est a sollicité une audience auprès de la DIR Sud-Est afin d'évoquer les affectations des éducateur.ices des concours de la PJJ (sur titre et 3^{ème} voie) et sortant.e.s de la FSE 2024/2025 qui auront lieu les 10 et 11 Juillet prochain.

Le SNPES-PJJ-FSU y a porté la revendication de proposer l'accès à tous les postes restés vacants à l'issue de la campagne de mobilité des éducateur.ice.s 2025. En effet, pouvoir avoir un choix plus large est le meilleur moyen de stabiliser les équipes. Une affectation par défaut, occasionne souvent une demande de mobilité dès la première année d'exercice. Pire, lorsqu'on subit des conditions de travail difficiles conduit à des risques psychosociaux, qui se traduisent par des arrêts maladie voire des démissions. Ces situations produisent alors des ruptures supplémentaires dans les parcours des adolescent.e.s que nous accompagnons.

La Directrice Interrégionale nous a répondu que cette décision ne lui appartenait pas mais relevait de l'administration centrale et de l'ENPJJ.

Nous lui avons rappelé que les éducateur.ice.s en formation étaient particulièrement mobilisé.e.s sur cette question, afin d'obtenir un panel plus large de postes proposés.

La DIR nous a informé des réalités du territoire et des priorités qu'elle a fait remonter :

- 40 postes sont restés vacants après la mobilité des éducateur.ice.s de Juin 2025
- Sur ces 40 postes, **10 seront proposés à la FSE 24/25**
- **10 seront proposés aux lauréat.e.s des concours sur titre et 3^{ème} voie**

Le territoire priorisé sera les Bouches-du-Rhône qui représente 57% de l'activité de la région. Les postes restants seront répartis de façon égalitaire entre le 84/04/05, le Var, les Alpes-Maritimes et la Corse.

Elle dit rester attentive à ce que les postes proposés ne le soient pas uniquement sur les structures d'hébergement et CEF, mais ventilés sur l'ensemble des missions de la PJJ. Elle ne souhaite pas, comme nous l'avons défendu, que les postes retenus le soient uniquement au sein des structures en difficulté.

Le SNPES-PJJ-FSU ne se satisfait pas de ces réponses, et maintient la revendication de proposer l'ensemble des postes vacants à la FSE 24/25 et aux lauréat.e.s des concours. **Notre organisation syndicale soutiendra leur mobilisation, même par la grève.**

Nous avons enfin porté la **revendication d'un allégement de mesures en MO et de services pour l'ensemble des nouveaux.elles affecté.e.s sur les unités afin qu'ils.elles puissent suivre sereinement leur formation d'adaptation/obligatoire.**

Le SNPES-PJJ-FSU a d'ores et déjà sollicité une audience en mi-Juillet pour l'emploi ou le renouvellement des contractuel.le.s sur les postes restés vacants à l'issue des amphi d'affectation.